

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue en visioconférence conformément à l'arrêté ministériel 2020-004, le 4 mai 2020, à 19h00, présidé par monsieur le maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Sébastien Desgagnés

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

#### **2020-05-04-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Jeanne Dubois demande l'ajout *Plage* au point des autres sujets.

#### **2020-05-04-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 6 avril 2020
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapport du maire
8. Rapport du directeur général
- Pause
9. Résolution
  - Dépôt du deuxième projet de règlement 298 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243-14 afin de modifier les dispositions sur les critères d'évaluation d'une demande pour les tours et antennes de télécommunications ainsi que les dispositions sur les éoliennes domestiques
  - Dépôt du deuxième projet de règlement 299 modifiant le règlement de zonage 237-14
  - Adoption du règlement 300 sur la régie interne du conseil municipal
  - Adoption du règlement 301 modifiant le règlement 297 pour taxation et tarifications municipales 2020 afin de fixer le taux d'intérêt en contexte de situation d'urgence sanitaire québécois
  - Désignation de la dérogation mineure 2020-002 comme étant prioritaire
  - Désignation de la dérogation mineure 2020-003 comme étant prioritaire
  - Fermeture de la descente de bateau municipale au lac Wallace
  - Réserve financière pour le système d'égouts du lac Lippé
  - Réserve financière pour l'aqueduc
  - Demande de subvention au Fonds des cours d'eau de la MRC de Coaticook – Bandes riveraines
  - Achat du module *Immobilisations* de PG Solutions
  - Utilisation de la réserve financière pour l'achat d'un nouveau camion d'incendie
  - Achat d'une chaise de surveillance pour la plage municipale
  - Travaux de rechargement sur le chemin Bourdeau
  - Inscription à la *Grande webdiffusion en gestion municipale*
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. États financiers mensuels

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers
  - Prochaine réunion de travail
  - Prochaine assemblée ordinaire
21. Période de questions
22. Autres sujets
23. Levée

Adopté.

**2020-05-04-03: PERIODE DE QUESTIONS**

Le directeur général fait lecture des deux questions reçues du public.

**2020-05-04-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 6 avril 2020 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2020-05-04-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 7554 à 7580 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (181 599.76\$), la liste des prélèvements (avril 2020) et le rapport de salaires versés (avril 2020) en date du 30 avril 2020.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2020-05-04-06: RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait un retour sur les différents points abordés lors de la dernière assemblée mensuelle de la MRC de Coaticook.

**2020-05-04-07: RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL**

Le directeur général fait un retour sur les différentes mesures prises par la municipalité en période d'état d'urgence sanitaire. Le directeur général fait également mention des événements annulés ainsi que des défis à relever pour le prochain mois.

**2020-05-04-08: DEPOT DU DEUXIEME PROJET DE REGLEMENT 298 MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 243-14 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES CRITERES D'EVALUATION D'UNE DEMANDE POUR LES TOURS ET ANTENNES DE TELECOMMUNICATIONS AINSI QUE LES DISPOSITIONS SUR LES EOLIENNES DOMESTIQUES**

ATTENDU QUE le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

suivant l'entrée en vigueur du schéma ;

ATTENDU QUE l'avis de conformité préliminaire fait mention d'éléments à corriger afin d'être en conformité avec les objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance du 2 mars 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 2 mars 2020 ;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite s'est tenu du 14 au 28 avril 2020 conformément à la résolution 2020-04-06-18 ;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté entre le premier et le deuxième projet de règlement ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le second projet de règlement numéro 298, *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243-14 afin de modifier les dispositions sur les critères d'évaluation d'une demande pour les tours et antennes de télécommunications ainsi que les dispositions sur les éoliennes domestiques* tel que présenté.

Adopté.

**2020-05-04-09: DEPOT DU DEUXIEME PROJET DE REGLEMENT 299 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 237-14**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les bâtiments accessoires attachés et détachés ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage afin d'ajouter des zones permises pour l'usage de fermettes ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de modifier certaines incohérences entre le nouveau Schéma d'aménagement et de développement durable du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et la délimitation des zones A-3 et F-7 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de modifier certaines incohérences entre le nouveau Schéma d'aménagement et de développement durable du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et le libellé d'un article portant sur les dispositions relatives aux zones de grand courant et aux zones d'embâcles ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mars 2020 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de règlement a été déposée à la séance tenue le 2 mars 2020 ;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite s'est tenu du 14 au 28 avril 2020 conformément à la résolution 2020-04-06-18 ;

ATTENDU que des changements supplémentaires ont été requis. Ces changements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le second projet de règlement numéro 299, *Règlement modifiant le règlement de zonage 237-14* tel que présenté.

Adopté.

**2020-05-04-10: ADOPTION DU REGLEMENT 300 SUR LA REGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le paragraphe 491 (2) du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Herménégilde désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Steve Lanciaux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté lors de la même séance du conseil du 6 avril 2020 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Herménégilde adopte le règlement 300, *Règlement sur la régie interne du conseil municipal*, tel que présenté.

Adopté.

**2020-05-04-11: ADOPTION DU REGLEMENT 301 MODIFIANT LE REGLEMENT 297 POUR TAXATION ET TARIFICATIONS MUNICIPALES 2020 AFIN DE FIXER LE TAUX D'INTERET EN CONTEXTE DE SITUATION D'URGENCE SANITAIRE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un budget municipal pour l'année financière 2020, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté le règlement 297 pour fixer la taxation et les tarifications municipales pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date de versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Réal Crête

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

lors de la session régulière du 6 avril 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la même séance du conseil du 6 avril 2020 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Herménégilde adopte le règlement 301, *Règlement modifiant le règlement 297 pour taxation et tarifications municipales 2020 afin de fixer le taux d'intérêt en contexte de situation d'urgence sanitaire*, tel que présenté.

Adopté.

### **2020-05-04-12: DESIGNATION DE LA DEROGATION MINEURE 2020-002 COMME ETANT PRIORITAIRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une demande de dérogation mineure dont l'objet est de permettre la construction d'un bâtiment accessoire ayant une hauteur de 8,03 mètres alors que l'article 5.1.3 du règlement de zonage no 237 exige une hauteur maximale de 6 mètres et ayant une superficie de 130,06 m<sup>2</sup> alors que l'article 5.1.2 du règlement de zonage no 237 indique que la superficie au sol individuelle de chaque bâtiment accessoire résidentiel ne doit pas excéder la superficie au sol du bâtiment principal, celui-ci ayant une superficie de 75,11 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT que le conseil peut se prévaloir des dispositions de l'arrêté 2020-008 qui permettent aux citoyens de s'exprimer par écrit plutôt que lors de la séance du conseil sur une dérogation mineure qui présente un caractère prioritaire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu :

DE désigner comme prioritaire la dérogation mineure 2020-002 ;

DE permettre la possibilité de s'exprimer lors de la séance du conseil à laquelle est présentée cette demande, tel que prévu au processus décisionnel concernant les dérogations mineures, par une consultation écrite, annoncée 15 jours au préalable ;

DE publier un avis public à cet effet.

Le vote est demandé puisqu'il faut l'accord des deux tiers.

	POUR	CONTRE
Réal Crête	✓	
Sébastien Desgagnés	✓	
Sylvie Fauteux	✓	
Steve Lanciaux	✓	
Robin Cotnoir	✓	
Jeanne Dubois	✓	

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2020-05-04-13: DESIGNATION DE LA DEROGATION MINEURE 2020-003 COMME ETANT PRIORITAIRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure dont l'objet

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

est de permettre la construction d'un garage ayant une hauteur de 6,07 mètres alors que la tableau A de l'article 5.1.5 du règlement de zonage no 237 exige une hauteur maximale de 5 mètres et ayant une superficie de 70 m<sup>2</sup> alors que la tableau A de l'article 5.1.5 du règlement de zonage no 237 indique que la superficie au sol d'un garage dans cette zone ne doit pas dépasser 50% de la superficie au sol du bâtiment principal, ce qui représenterait une superficie maximale de 45,51 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT que le conseil peut se prévaloir des dispositions de l'arrêté 2020-008 qui permettent aux citoyens de s'exprimer par écrit plutôt que lors de la séance du conseil sur une dérogation mineure qui présente un caractère prioritaire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu :

DE désigner comme prioritaire la dérogation mineure 2020-003 ;

DE permettre la possibilité de s'exprimer lors de la séance du conseil à laquelle est présentée cette demande, tel que prévu au processus décisionnel concernant les dérogations mineures, par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable ;

DE publier un avis public à cet effet.

Le vote est demandé puisqu'il faut l'accord des deux tiers.

	POUR	CONTRE
Réal Crête	✓	
Sébastien Desgagnés	✓	
Sylvie Fauteux	✓	
Steve Lanciaux	✓	
Robin Cotnoir	✓	
Jeanne Dubois	✓	

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2020-05-04-14: DESCENTE DE BATEAU MUNICIPALE DU LAC WALLACE**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec demande d'interdire les rassemblements intérieurs et extérieurs ;

CONSIDÉRANT que la saison de la pêche n'a pas été annulée par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que de nombreuses descentes à bateau dans la région sont ouvertes au public dont les descentes à bateau du lac Massawippi, du lac Memphrémagog et du lac Lyster ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu :

QUE la descente de bateau municipale du lac Wallace demeure ouverte à moins d'indications contraires de la part du gouvernement du Québec.

Madame la conseillère Jeanne Dubois demande le vote.

	POUR	CONTRE
Réal Crête	✓	
Sébastien Desgagnés	✓	

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Sylvie Fauteux		✓
Steve Lanciaux	✓	
Robin Cotnoir	✓	
Jeanne Dubois		✓

Adopté à majorité.

**2020-05-04-15: RESERVE FINANCIERE POUR LE SYSTEME D'EGOUTS DU LAC LIPPE**

CONSIDÉRANT qu'une taxe de service est prélevée annuellement auprès des usagers du système d'égouts du lac Lippé ;

CONSIDÉRANT qu'un surplus budgétaire a été dégagé de cette taxation ;

CONSIDÉRANT QU'à des fins de transparence, le conseil municipal désire créer une réserve financière afin d'affecter les montants prélevés au système d'égouts du lac Lippé ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

DE constituer une réserve financière de 36 047\$ pour le système d'égouts du lac Lippé.

Adopté.

**2020-05-04-16: RESERVE FINANCIERE POUR L'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT qu'une taxe de service est prélevée annuellement auprès des usagers de l'aqueduc municipal ;

CONSIDÉRANT qu'un surplus budgétaire a été dégagé de cette taxation ;

CONSIDÉRANT QU'à des fins de transparence, le conseil municipal désire créer une réserve financière afin d'affecter les montants prélevés à l'aqueduc municipal ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité :

DE constituer une réserve financière de 35 208\$ pour l'aqueduc municipal.

Adopté.

**2020-05-04-17: DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DES COURS D'EAU DE LA MRC DE COATICOOK – BANDES RIVERAINES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde désire refaire le projet de bandes riveraines ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au Fonds des cours d'eau de la MRC de Coaticook ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière de 7 500\$ pour la réalisation du projet.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-05-04-18: ACHAT DU MODULE *IMMOBILISATIONS* DE PG SOLUTIONS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'acquérir le module *Immobilisations* de PG Solutions pour un montant de 2 370\$, plus les taxes applicables.

Adopté.

**2020-05-04-19: UTILISATION DE LA RESERVE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION INCENDIE**

ATTENDU QU'à l'année financière se terminant au 31 décembre 2013, un montant de 5 000\$ avait été réservé pour l'achat d'un éventuel camion-échelle de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook ;

ATTENDU QU'annuellement, la municipalité versait 5 000\$ par année dans cette réserve en attendant l'achat du nouveau camion ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook a procédé à l'achat du nouveau camion et que la quote-part de Saint-Herménégilde est de 53 746.34\$ ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde désire procéder par un paiement unique et qu'elle a jusqu'au 20 mai pour effectuer le paiement ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité de transférer 35 000\$ du fonds réservé pour les incendies au surplus libre du 31 décembre 2020 afin de compenser les dépenses réalisées pour le paiement de la quote-part de Saint-Herménégilde pour l'achat d'un nouveau camion incendie de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook en 2020.

Adopté.

**2020-05-04-20: ACHAT D'UNE NOUVELLE CHAISE DE SURVEILLANCE POUR LA PLAGES MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la chaise de surveillance actuelle de la plage municipale est dans un état désuet ;

CONSIDÉRANT que la chaise de surveillance actuelle ne respecte pas les normes du travail en ne fournissant pas un équipement sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que le sauveteur en chef de Coaticook et l'inspecteur municipal ont donné un avis favorable au remplacement de la chaise et qu'une réparation n'est pas suffisante ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

DE commander une nouvelle chaise de surveillance pour la plage du lac Wallace au montant de 1 375\$, plus les taxes applicables et les frais de livraison.

Adopté.

**2020-05-04-21: TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LE CHEMIN BOURDEAU**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

DE procéder à des travaux de rechargement sur le chemin Bourdeau ;

D'accorder un budget de 15 000\$ pour la réalisation des travaux.

Adopté.

**2020-05-04-22: INSCRIPTION A LA GRANDE WEBDIFFUSION EN GESTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que le congrès 2020 de l'ADMQ est annulé ;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ organisera une grande webdiffusion en gestion municipale pendant trois jours ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'inscrire M. Marc-Antoine Lefebvre, directeur général, à la *Grande webdiffusion en gestion municipale* pour un tarif de 375\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

**2020-05-04-23: LOISIRS**

Acti-Sports demeure fermé. La ligue des petits bonshommes est annulée pour l'année 2020.

**2020-05-04-24: TROIS VILLAGES**

Aucune nouvelle information.

**2020-05-04-25: FAMILLE ET CULTURE**

Les gens ont beaucoup apprécié qu'on les appelle pour savoir si tout va bien durant cette période d'état d'urgence sanitaire.

**2020-05-04-26: JOURNAL**

Le journal sera publié ce mois-ci.

**2020-05-04-27: USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information.

**2020-05-04-28: AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2020-05-04-29: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 30 avril 2020.

**2020-05-04-30: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 7 avril 2020 au 4 mai 2020.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-05-04-31: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2020-05-04-32: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

Il y aura distribution de compost dans la prochaine semaine aux municipalités.

**2020-05-04-33: DIVERS**

Prochaine réunion de travail : Mardi le 26 mai, 18h30

Prochaine assemblée : Lundi le 1<sup>er</sup> juin, 19h00

**2020-05-04-34: PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2020-05-04-35: AUTRES SUJETS**

Les conseillers demandent des clarifications concernant les espaces publics comme la plage et la surface multifonctionnelle afin de limiter les rassemblements. Les conseillers discutent également du contrat pour l'entretien des pelouses de la municipalité.

**2020-05-04-36: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Jeanne Dubois propose la levée de l'assemblée à 20h17.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.